INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 05 septembre 2023 à 19h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	Mairesse
	M. Gilles Goyette	Conseiller municipal
	M. Yvon Laforme	Conseiller municipal
	Mme Josée Chouinard	Conseillère municipale
	M. Guy Baillargeon	Conseiller municipal
	M. Michel Champagne	Directeur général
	Mme Marie-Hèlene Piché	Trésorière
Sont absents	M. Pierre Frigon	Conseiller municipal
	M. Marc St-Amant	Conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2023-09-225 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-226 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,
et résolu de dispenser l'assistant secrétaire-trésorier de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023

4. Administration - Direction générale :

4.1 Résolution d'appui à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec (FQM) demandant aux Gouvernement du Canada et du Québec de renouveler le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

4.2 Résolution d'appui à la MRC Mékinac afin de mandater la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) à produire une analyse organisationnelle sommaire des ressources humaines de toutes les municipalités de la MRC. Le but d'une telle analyse est d'identifier des pistes de solutions (partage de ressources, fusion de services, etc.) dans l'unique but de maintenir une qualité de services à la population.;

5. Greffe :

Aucun point

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

6. Loisirs et culture :

Aucun point

7. Ressources humaines :

7.1 Résolution créant le comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective du personnel syndiqué à l'emploi de la Ville de Saint-Tite, sa composition et son mandat à entreprendre le processus de négociation pour la période 2024-2028;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

Aucun point

9. Urbanisme et développement du territoire :

9.1 Résolution autorisant l'embauche de six (6) personnes pour l'équipe d'inspection, de vérifications et de contrôle des permis d'usage temporaire durant l'édition 2023 du Festival Western (Marjolaine Pronovost, Sonia Herregods, Pierre-Alain Tessier, Cédric Rochon, Rose-Marie Guilbeault et Jonathan Brouillette);

10. Gestion des eaux :

Aucun point

11. Autres sujets :

11.1. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1er au 31 août 2023 au montant de 118 917 $;

12. Correspondance;

Aucun point

13. Affaires nouvelles;

13.1 Résolution octroyant un contrat de gré à gré à la firme Xylem Canada pour la fourniture, au montant de 64 796$, plus les taxes applicables, de deux (2) pompes, les accessoires, un panneau de contrôle et le service de mise en route des pompes et du panneau de contrôle tel que spécifié à la soumission 22-0227/1/5. Autoriser le directeur général à signer les documents pertinents et financer la dépense à même le fonds réservé des eaux usées;

13.2 Résolution octroyant un contrat de gré à gré à la firme Marc Cossette Inc., au montant de 3 200$, plus les taxes applicables, pour le branchement du panneau de contrôle tel que spécifié à l'offre de service 230807E1 et autoriser le directeur général à signer les documents pertinents et financer la dépense à même le fonds réservé des eaux usées;

14. Période de questions;

15. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2023-09-227 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023**

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère,
et résolu :

De dispenser l'assistant secrétaire-trésorier de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023, tel que reçu pas les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que les approuver tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2023-09-228 **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;
CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,
et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Tite demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-229 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC MÉKINAC AFIN DE MANDATER LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FMQ) À PRODUIRE UNE ANALYSE ORGANISATIONNELLE SOMMAIRE DES RESSOURCES HUMAINES DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC, AYANT POUR BUT D'IDENTIFIER DES PISTES DE SOLUTIONS (PARTAGE DE RESSOURCES, FUSION DE SERVICES, ETC.) DANS L'UNIQUE BUT DE MAINTENIR UNE QUALITÉ DE SERVICE À LA POPULATION.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les dix municipalités de la MRC de Mékinac ne sont pas à l'abri de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit présentement;

CONSIDÉRANT QUE les dix municipalités de la MRC de Mékinac ont comme objectif d'avoir une saine gestion des fonds publics et d'offrir des services de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les dix municipalités de la MRC de Mékinac souhaitent obtenir un portrait global des ressources humaines ainsi que les forces et faiblesse des différentes organisations;

CONSIDÉRANT QUE les dix municipalités de la MRC de Mékinac souhaitent obtenir des pistes de solution afin d'offrir des services aux citoyens optimaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite et Trois-Rives désirent présenter le projet d'analyse organisationnelle des services des municipalités de la MRC de Mékinac dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds régions et ruralité – Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par Mme. Josée Chouinard, conseillère,
et résolu :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la Ville de Saint-Tite s'engage à participer au projet d'analyse organisationnelle des services des municipalités de la MRC de Mékinac;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil nomme la MRC de Mékinac organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

Aucun point

LOISIRS ET CULTURES

Aucun point

RESSOURCES HUMAINES

2023-09-230 **RÉSOLUTION CRÉANT LE COMITÉ DE NÉGOCIATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL SYNDIQUÉ À L'EMPLOI DE LA VILLE DE SAINT-TITE, SA COMPOSITION ET SON MANDAT.**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective du personnel syndiqué à l'emploi de la Ville de Saint-Tite arrive à échéance au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les autorités de la Ville souhaitent agir de bonne foi et, autant que faire se peut, avec diligence dans le processus de renouvellement de la convention collective du personnel syndiqué à l'emploi de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller,
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite crée le comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective du personnel syndiqué à l'emploi de la Ville de Saint-Tite, que ce comité soit formé de Mme. Josée Chouinard, conseillère, M. Guy Baillargeon, conseiller, Mme. Marie-Hélène Piché, trésorière, Mme. Julie Francoeur, directrice de l'urbanisme et greffière et M. Michel Champagne, directeur général, et qu'il mandate les membres de ce comité à entreprendre le processus de renouvellement de la convention collective pour la période 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT HYGIÈNE DU MILIEU TRAVAUX POUBLICS

Aucun point

URBANISME ET DÉVELOPPE DU TERRITOIRE

2023-09-231 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE SIX (6) PERSONNES POUR L'ÉQUIPE D'INSPECTION, DE VÉRIFICATION ET DE CONTRÔLE DES PERMIS D'USAGE TEMPORAIRE DURANT LE FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2023 (MARIOLAINE PRONOVOST, SONIA HERREGODS, PIERRE-ALAIN TESSIER, CÉDRIC ROCHON, ROSE-MARIE GUILBEAULT ET JONATHAN BROUILLETTE).**

CONSIDÉRANT QUE pour les besoins d'inspection, de vérification et de contrôle des permis d'usage temporaire émis en vertu du Règlement numéro 413-2017 relatif à

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite et ses amendements, une équipe de six (6) inspecteurs (trices) et vérificateurs (trices), est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par Mme. Josée Chouinard, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de Mesdames Marjolaine Pronovost, Sonia Herregods, Rose-Marie Guilbeault et de Messieurs Pierre-Alain Tessier, Cédric Rochon et Jonathan Brouillette à titre d'inspecteurs (trices) et vérificateurs (trices) pour les permis d'usage temporaire émis en vertu du Règlement numéro 413-2017 et ses amendements et de voir à l'application de ce règlement;

QUE les taux horaires s'établissent comme suit :

- 22$ pour la personne inspectrice et responsable des inspecteurs;
- 18.96$ pour les inspecteurs;

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

AUCUN POINT

AUTRES SUJETS

2023-09-232 **RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1ER AU 31 AOÛT 2023 AU MONTANT DE 118 917 $**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1er au 31 août 2023, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseillère,
appuyé par M. Gille Goyette, conseiller,
et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de cent dix-huit mille neuf cent dix-sept dollars (118 917 $) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AUCUN POINT

AFFAIRES NOUVELLES

2023-09-233 **RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME XYLEM CANADA POUR LA FOURNITURE, AU MONTANT DE 64 796$, PLUS LES TAXES APPLICABLES, DE DEUX (2) POMPES, LES ACCESSOIRES, UN PANNEAU DE CONTRÔLE ET LE SERVICE DE MISE EN ROUTE DES POMPES ET DU PANNEAU DE CONTRÔLE TEL QUE SPÉCIFIÉ À LA SOUMISSION 22-0227/1/5, ET AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER LES DOCUMENTS PERTINENTS ET FINANCER LA DÉPENSE À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ DES EAUX USÉES.**

CONSIDÉRANT QUE le poste de pompage d'eaux usées Doucet a été mis en service le 10 décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE les pompes et le panneau de contrôle ont été mis en service en 1997 et ont atteint leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE les pompes et le panneau de contrôle doivent donc être remplacés afin d'assurer le bon fonctionnement du poste Doucet;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été priorisé au Plan Triennal des Immobilisations (PTI) 2023-2025 et que son financement est pris à même les surplus affectés aux eaux usées qui sont de 124 754,74$ en date du 1er septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal octroie un contrat de gré à gré à la firme Xylem Canada pour la fourniture, au montant de 64 796$, plus les taxes applicables de deux (2) pompes, les accessoires, un panneau de contrôle et le service de mise en route des pompes et du panneau de contrôle tel que spécifié à la soumission 22-22-0227/1/5, et autoriser le directeur général à signer les documents pertinents.

Adoptée à l'unanimité

2023-09-234 **RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME MARC COSSETTE INC. AU MONTANT DE 3 200$, PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR PROCÉDER AU BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE DU PANNEAU DE CONTRÔLE AU POSTE DOUCET ET AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER LES DOCUMENTS PERTINENTS.**

CONSIDÉRANT QUE le poste de pompage d'eaux usées Doucet a été mis en service le 10 décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE les pompes et le panneau de contrôle ont été mis en service en 1997 et ont atteint leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE les pompes et le panneau de contrôle doivent donc être remplacés afin d'assurer le bon fonctionnement du poste Doucet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal octroie un contrat de gré à gré à la firme Xylem Canada pour la fourniture de deux (2) pompes, les accessoires, un panneau de contrôle et le service de mise en route des pompes et du panneau de contrôle tel que spécifié à la soumission 22-22-0227/1/5;

CONSIDÉRANT QUE le branchement électrique du panneau de contrôle doit être exécuté par une personne qualifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseiller,
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal octroie un contrat de gré à gré à la firme Marc Cossette Inc. au montant de 3 200$, plus les taxes applicables, pour le branchement du panneau de contrôle tel que spécifié à l'offre de service 230807E1 et autorise le directeur général à signer les documents pertinents.

Adoptée à l'unanimité

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-09-235 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,
et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Annie Pronovost, mairesse

Michel Champagne, assistant secrétaire-trésorier